**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire =

Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

**Band:** 69 (2019)

Heft: 2

**Artikel:** La Confédération suisse vue par l'évêque de Novare Giuseppe

Morozzo della Rocca : entre soutien aux catholiques et prévention de la

diffusion du protestantisme (1872)

Autor: Lorandi, Giacomo

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-842295

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## La Confédération suisse vue par l'évêque de Novare Giuseppe Morozzo della Rocca: entre soutien aux catholiques et prévention de la diffusion du protestantisme (1827)

Giacomo Lorandi

Le thème des rapports entre les religions est aujourd'hui plus que jamais au centre du débat social, politique, économique et historique.¹ Dans le contexte helvétique, les recherches sur les relations entre les catholiques et les protestants sont depuis longtemps objet de débat entre historiens, toujours dans une perspective comparatiste.²

Dès la Restauration, les pays victorieux — Autriche, Prusse, Russie et Angleterre — visent, au moins d'un point de vue formel, à l'aplanissement des différences religieuses et à la réconciliation entre les confessions chrétiennes. Ainsi, en 1815, la Prusse protestante, l'Autriche catholique et la Russie orthodo-xe signent le traité de la Sainte-Alliance. Par la suite, les rois de France, des Pays-Bas, de Suède et de Sardaigne y adhérent aussi, contrairement à Pie VIII et à l'Angleterre qui se tiennent à l'écart. Cependant, le 20 novembre 1815, l'Angleterre signe un traité avec Prusse, Russie et Autriche, connu comme «Quadruple Alliance», qui est à la base de la politique «des congrès» menée par les puissances alliées pendant la période 1815–1822. Le but de ces alliances était de sauvegarder la paix entre le pays européens, en faisant mûrir dans leurs peuples l'esprit de fraternité évangélique et l'amour de la religion et de la justice.<sup>3</sup>

Bien que la Suisse n'avait pas adhéré à ces traités, le retour à la paix après les guerres napoléoniennes coïncide avec une longue période sans conflit entre la majorité protestante et les catholiques au sein de la Confédération. Toutefois, cela ne signifie aucunement absence de problèmes dans le tissu social, mais des difficultés circonscrites à l'intérieur des cantons ou des villes. D'ailleurs, le pouvoir civil choisit de contrebalancer un rapport de force, où la prééminence

<sup>1</sup> Projet soutenu par le Fonds National de la Recherche Scientifique – Suisse: P1FRP1–151677. L'auteur souhaite remercier vivement pour leurs précieux conseils Claire Gantet, Silvia Arlettaz, Irène Hermann Palmieri, Mario Turchetti, Roberto Zaugg et Marco Schnyder.

<sup>2</sup> Michel Grandjean, Sarah School (éds), L'État sans confession. La laïcité à Genève et dans les contextes suisse et français, Genève 2010; Edmond Ganter, L'Église catholique de Genève. Seize siècles d'histoire, Genève 1986; Michel Oris, Olivier Perroux, Les catholiques dans la Rome calviniste. Contribution à l'histoire démographique de Genève (1816–1843), in: Jean-Pierre Poussou, Isabelle Robin-Romero (éds), Histoire des familles, de la démographie et des comportements, en hommage à Jean-Pierre Bardet, Paris 2007, pp. 201–226; Claudio Bacciagaluppi, Artistic disobedience, music and confession in Switzerland, 1648–1762, Leiden/Boston 2017.

<sup>3</sup> Johann Chapoutot, Restaurations allemandes: congrès de Vienne et Vormärz (1814–1848), Johann Chapoutot (éd), Histoire de l'Allemagne (1806 à nos jours), Paris 2017, pp. 19–22.

politique et économique des protestants est incontestable, en édictant des lois en matière religieuse destinées à la minorité catholique, et dont le gouvernement local doit être le garant, ce qui constitue une première étape pour bâtir une communauté unie.

Par ailleurs, à la fin de l'occupation française et lors de la réorganisation territoriale et religieuse qui s'en suit, on assiste dans plusieurs villes à des frictions entre les populations qui habitent ces agglomérations depuis des siècles – en y détenant la prédominance sociale et le pouvoir civil – et les populations d'autres confessions, fraîchement arrivées, qui sont de fait marginalisées. D'abord parce qu'elles ne sont pas considérées comme faisant partie de la société, ensuite parce qu'elles défendent leurs traditions et coutumes et, enfin, parce que les autorités locales leur accordent seulement des espaces restreints de liberté strictement codifiés. À cet égard, la ville de Genève constitue sans aucun doute un exemple significatif.

À la suite du Congrès de Vienne, le canton de Genève se constitue, entre autres, autour de l'apport de territoires à majorité catholique qui faisaient à l'origine partie du royaume de Sardaigne et de la France. Le gouvernement cantonal doit désormais garantir à ces communautés les mêmes droits octroyés aux protestants; néanmoins, dans la vie quotidienne, les catholiques restent marginalisés. Cette façon d'aborder les changements sociaux n'est pas seulement l'apanage des Genevois, mais caractérise d'autres communautés au-delà de leur confession, comme c'est le cas, par exemple, des populations catholiques italophones du Tessin, au sein desquelles le clergé perçoit avec «méfiance» les protestants.

Ces problématiques seront le terreau d'un débat nourri au sein de la Confédération. Et, même si ce débat ne concerne pas le pays dans son ensemble, il est commun à plusieurs cantons qui choisissent des solutions en complète autonomie par l'intermédiaire de concordats, et qui traitent le problème religieux sous tous ses angles. Or, la cohésion interne des villes passe également par l'acceptation de l'Autre, aussi bien d'un point de vue spirituel que social, en réglant les difficultés les plus épineuses, comme les mariages mixtes ou les conversions.

<sup>4</sup> Michel Oris, Gilbert Ritschard, Olivier Perroux, La pluralisme religieux croissant à Genève dans la première moitié du XIXe siècle, in: Frédéric Amsler, Sarah Scholl (éds), L'apprentissage du pluralisme religieux. Le cas genevois au XIXe siècle, pp. 41–52.

<sup>5</sup> Urs Altermatt, Le catholicisme au défi de la modernité. L'histoire sociale des catholiques suisses aux XIXe et XXe siècle, Lausanne 1994, pp. 12–24.

Raffaello Ceschi, I nodi del confronto confessionale dal Cinquecento all'Ottocento, in: Emidio Campi, Brigitte Schwarz, Paolo Tognina (éds), Ticino e Protestanti. Figure e movimenti del protestantesimo in Ticino tra Cinquecento e Novecento, Locarno 2004, pp. 30–44.

Sarah Scholl, Michel Grandjean (éds), L'État sans confession, Genève 2010, pp. 9–12.

<sup>8</sup> Le diocèse de Lausanne-Genève comptait, en 1834, 102.000 catholiques, ainsi subdivisés: 80.000 à Fribourg, sur une population de 89.108 individus, 3.000 dans le canton de Vaud, 1.000 à

Après plus de 9 ans de la fin de l'occupation française, la situation des catholiques dans les cantons à majorité protestante reste encore très difficile: à Genève le curé Vuarin<sup>9</sup> écrit un cahier de doléances au pape sur la condition de ses paroissiens en 1824.<sup>10</sup> Pour évaluer cette situation, en 1827, l'évêque de Novare, Giuseppe Morozzo della Rocca,<sup>11</sup> décide de se rendre dans les cantons du Valais, de Genève, de Vaud et de Fribourg, des zones à majorité protestante, à l'exception du Valais et de Fribourg où la présence catholique est restée très forte. Son objectif est d'apporter son soutien spirituel et économique aux fidèles helvétiques et, de manière plus générale, d'entamer, dans le monde catholique italien, une réflexion sur ces derniers. Il constate que les conditions de vie des catholiques au sein de la Confédération sont marquées par la précarité et qu'ils sont sans guide énergique capable de défendre leurs prérogatives auprès des gouvernants, mais surtout sans soutien économique pour répondre à leurs besoins. L'intérêt de l'évêque pour tout ce qui se passe dans la Confédération ne fait aucun doute, en particulier en raison de la proximité de son diocèse et de la perméabilité de la frontière, mais aussi à cause de son rôle à l'intérieur de l'Église du royaume de Sardaigne. L'évêque piémontais soutient ainsi la nécessité d'une réforme du clergé pour protéger les catholiques dans les pays protestants ou musulmans, ainsi que la revitalisation des missions, comme fondement pour le renouvellement de la foi catholique, notamment à travers l'œuvre de «La Propagation de la Foi».

Par ailleurs, Morozzo est étroitement lié à la maison de Savoie et bien considéré à la cour de Turin. Il épouse ainsi la politique ecclésiastique de Charles-Félix puis de Charles-Albert, en devenant l'un de leurs proches conseillers, 12 ce qui lui permettra de devenir un spectateur très informé de la vie

Berne (jusqu'à l'Aar), 2.300 à Neuchâtel, 15.000 à Genève. Arch. d'État Fribourg, L'ami du progrès. Journal des intérêts publics fribourgeois et confédérés, n° 6, 07.02.1834, p. 1. L'évêque de Lausanne, résidant à Fribourg, prit le titre d'évêque de Lausanne et Genève en 1821.

<sup>9</sup> Bernard Hodel, Les sources d'une nouvelle histoire de M. Vuarin ou de l'affirmation de l'identité catholique dans un canton mixte, in: Amsler, Scholl, op. cit., pp. 118–140.

Archive Secret Vatican (=ASV), Instrumenta Miscellanea, 7629, a. 1824. «Stato della Religione nel Cantone di Ginevra e all'eventuale restituzione della Cattedra vescovile in quella Città». Le document fait partie d'un dossier plus ample envoyé à Rome, à l'attention du pape, par le curé de Genève Vuarin, dans le but de sensibiliser et ensuite convaincre Léon XII de faire de Genève un diocèse séparé de Lausanne, afin de mieux assurer les droits et la foi des catholiques genevois.

Giuseppe Morozzo della Rocca (Turin 1758 – Novare 1842) évêque de Novare de 1817 à 1842. Entre autres: Giacomo Lorandi, Giuseppe Morozzo della Rocca cardinale e arcivescovo di Novara. La Restaurazione nel Regno di Sardegna, Milano 2016; Anna Marinoni, Il cardinale Giuseppe Morozzo della Rocca, in: Bollettino storico per la provincia di Novara 48 (1957), pp. 157–195, Ibid. 49 (1958), pp. 3–40; Emanuele Camillo Colombo, Giuseppe Morozzo della Rocca, Dizionario Biografico degli Italiani 77 (2012); Fulvio De Giorgi, Nella Restaurazione: il card. Morozzo. Indirizzi riformistici e rapporti con Rosmini, in: Luciano Vaccaro, Dorino Tuniz (éds), Diocesi di Novara, Brescia 2007, pp. 293–316; Mario Perotti, Dorino Tuniz, Rosmini e i vescovi di Novara, in: Novarien 36 (2007), pp. 11–72.

<sup>12</sup> Lorandi, op, cit., pp. 59–69.

politique du royaume. Ces thématiques, présentées dans le premier chapitre, expliquent les choix de l'évêque de Novare, en anticipant les thèmes analysés dans cette recherche.

Cet article se focalise sur le voyage de Morozzo à travers les diocèses de Sion et de Genève-Lausanne. Pendant ce périple il s'arrête dans les villes principales pour collecter les cahiers de doléances du clergé local et, une fois de retour dans sa patrie, devient le porte-parole de ces plaintes. En partant de cet épisode, Morozzo dresse un tableau des problèmes fondamentaux concernant les structures d'assistance et d'éducation gérées par les catholiques dans un contexte protestant et de leur possibilité de participation réelle au pouvoir civil. Le point de vue exprimé par Morozzo à travers la correspondance avec son ami le cardinal Antonio Sala, même si partisan quant à la primauté de l'Église de Rome sur les Églises réformées, propose un regard extérieur qui nous permet d'ouvrir une perspective nouvelle, étrangère au monde suisse et en même temps proche.

## Les préoccupations d'un voisin. L'évêque de Novare et la Confédération suisse

Cette visite est la preuve de l'intérêt de Morozzo pour ces territoires, en particulier pour les régions voisines de son diocèse. Cela fait déjà plusieurs années qu'il se tient informé de la situation des catholiques et de leur clergé, surtout au Tessin. Par ailleurs, nous savons que les raisons profondes de son intérêt pour le catholicisme helvétique et pour ses rapports avec le protestantisme tirent leurs origines dans son éducation et perdurent ensuite durant son épiscopat. En effet, Morozzo est né à Turin le 12 mars 1758 dans une des familles les plus illustres de la noblesse piémontaise. En 1768, il prend les ordres mineurs et commence à fréquenter l'église turinoise de Saint-Philippe Néri. En 1777, il s'établit à Rome pour poursuivre ses études à l'Académie des Nobles Ecclésiastiques, dirigée par son précepteur Paolo d'Allegre. Il reste par la suite au service du pape durant trente-huit ans, en particulier en tant que nonce auprès du roi d'Etrurie (1802–1806). Et malgré sa participation active à la reconstitution du pouvoir du pape, après son retour à Rome de l'exil en France, 15 il sera en butte à

<sup>13</sup> Urs Altermatt, Franziska Metzger, Switzerland. Religion, Politics and the Nation: Competing and Overlapping Identities, in: Sheridan Gilley, Brian Stanley (éds), World Christianities c.1815–c.1914, Cambridge 2008, pp. 320–340.

Gaetano Moroni, Sala, Giuseppe Antonio, in: Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica da S. Pietro sino ai nostri giorni 59 (1852), pp. 237–240.

Archive d'État Turin (=ASTo), Sez. Corte, Morozzo II vers., vol. 15, 27.02.1810. «Rome le 27 février 1810. Le Général Radet Inspecteur Général à Mr. le Prélat Morozzo. Vous êtes depuis long-temps prévenu que vous êtes destiné de vous rendre à Paris en conformité du décret du Gouvernement. S.E. le Gouverneur Général a décidé que vous partirez demain pour votre destination. Vous

la désapprobation du secrétaire d'État Hercule Consalvi qui considère sa politique comme dépassée et inappropriée dans le climat de la Restauration. Il sera par conséquent démis de ses charges pour être nommé évêque de Novare en 1817.

Durant les vingt-cinq années de son épiscopat à Novare, Giuseppe Morozzo della Rocca cherche à réformer l'Église locale et savoyarde face aux changements sociaux et politiques de la Restauration. Il s'occupe en particulier de visiter, en tant que visiteur apostolique, le clergé régulier du royaume de Sardaigne (1828–1838) pour commencer une réforme qui, par la suite, concernera aussi les laïcs. Sur la ligne de la politique du Saint-Siège, il lutte contre l'indifférentisme, la diffusion de la propagande protestante — à laquelle le diocèse de Novare est également exposé —, les idées libérales, le matérialisme, l'anticléricalisme et la «dégénérescence» des coutumes sociales, afin de rétablir une société inspirée par les valeurs chrétiennes. 16

Durant son épiscopat, il est très actif dans la défense de ses fidèles contre les tentatives des réformés de faire du prosélytisme à l'intérieur de son diocèse, surtout dans les zones frontières avec la Confédération. Il mène ainsi une politique énergique, comme le démontre la lettre au ministre de l'Intérieur du royaume de Sardaigne, Roger de Cholex, datée du 20 novembre 1825, où l'évêque écrit avoir confisqué à deux Anglaises, filles de Lord Iorpheia – en provenance de Milan sur la voie du Simplon – deux volumes: La Valesiana et Predica sopra la giustizia di Dio, contenant «non poche eresie» luthériennes et calvinistes, que les femmes distribuent à la population du val Ossola.<sup>17</sup> Il prend aussi connaissance de ce problème par l'intermédiaire des curés des paroisses sur la frontière. Ces derniers sont en contact avec un flux migratoire continu et ont une idée claire de la situation des catholiques à Lausanne et Genève par le biais des travailleurs d'origine française et piémontaise qui, pendant cette période où la présence catholique s'amplifie, se trouvent sans assistance religieuse. Par ailleurs, dans les cantons de Genève et de Vaud, où le protestantisme est la religion dominante, la présence et l'activité du clergé catholique sont très limitées et, dans plusieurs villes, aucun lieu de culte exclusif n'est disponible. Cette situation est aggravée par la pénurie chronique de fonds et de prêtres, ce qui limite de fait les services offerts à la communauté, en premier lieu l'assistance aux indigents et à l'enfance.

serez tous là conduit d'un officier de Gendarmerie. Vous êtes invité à faire vos dispositions en conséquence. J'ai l'honneur de vous saluer. Le Général Baron de l'Empire, Radet».

Dès 1810 au 1814 Giuseppe Morozzo della Rocca est à Paris. Il est déporté pour avoir refusé de jurer fidélité au nouveau gouvernement à la suite de l'occupation français de Rome (1808).

Daniele Menozzi, Tra riforma e restaurazione. Dalla crisi della società cristiana al mito della cristianità medievale (1758–1858), in: Storia d'Italia, Annali 9 (1986), pp. 769–806.

<sup>17</sup> Archive Diocèse de Novare (=ASDNo), V, 2, 20, 20.11.1825.

La marginalisation progressive et la prévarication des droits des catholiques sont ainsi dénoncées en 1824 par le curé de Genève Jean Vuarin, à travers un texte destiné au pape. Ce document, à la verve polémiste et excessivement hostile envers les membres protestants du gouvernement, condamne leur hégémonie politique, mais aussi le manque de soutien de Tobias Yenni, évêque de Genève-Lausanne<sup>18</sup> et sa soumission excessive face aux prévarications de l'administration citadine. Malgré cette analyse biaisée car partisane, ce document nous permet d'avoir un état des lieux détaillé de la condition des catholiques et en particulier des abus auxquels ils sont soumis pendant cette période.

La perméabilité de la frontière et le flux constant de travailleurs transfrontaliers alimentent aussi la possibilité de diffusion du protestantisme dans le diocèse. Ce «danger» a été vite compris par Morozzo. Depuis plusieurs années, l'évêque de Novare cherche en effet des personnes pour reprendre la prédication afin d'apporter une vigueur nouvelle au catholicisme dans la vallée d'Ossola. En 1827, ses aspirations se concrétisent enfin grâce à deux prêtres, Giovanni Battista Loewenbruck et Antonio Rosmini¹ – fondateurs de la congrégation Rosminiana –, et à leur engagement auprès des immigrés de langue française et pour l'œuvre d'apostolat chez les protestants provenant de la Confédération: ceux derniers se rendent dans la vallée d'Ossola pour travailler et désirent se convertir au catholicisme, comme dans le cas des Favre, père et fille.

À ce propos, dans une lettre à l'évêque de Novare, Loewenbruck décrit les raisons de l'installation de la congrégation près du Calvaire de Domodossola et les bénéfices pour les communautés «par les secours de notre ministère, dont profiteront particulièrement les ouvriers français qu'on occupe à la Verrerie de Crevola et les paroisses allemandes des vallées voisines, qui déjà m'ont réclamé pour des instructions et la confession. Monsieur l'archiprêtre, Vicaire Foraine, m'a également prié d'instruire quelques protestants français, qui veuillent faire abjuration dans sa paroisse».<sup>20</sup>

Le lien avec cette congrégation assume de plus en plus une dimension liée à la formation du clergé séculier, sans perdre de vue sa mission d'origine: la défense de la foi catholique dans ces territoires.

Une autre raison de l'attention soutenue portée par l'évêque de Novare à Confédération suisse durant la période allant de 1826 à 1827, est la fin prochaine du mandat du nonce Ignazio Nasalli-Rocca,<sup>21</sup> nommé représentant diplomatique

Hugo Vonlanthen, Bischof Pierre-Tobie Yenni und die Diözese Lausanne, 1815–1830: Ein Beitrag zur Geschichte der Restauration in der Schweiz, in: Freiburger Geschichtsblätter 55 (1967), pp. 195–220.

<sup>19</sup> Giacomo Lorandi, «La mia casa a Novara è sempre disposta a riceverla [...]». Giuseppe Morozzo Della Rocca, Vescovo di Novara, e Antonio Rosmini (1828–1842), in: Rosmini Studies 4 (2017), pp. 125–146.

<sup>20</sup> Perotti, Tuniz, op. cit. p. 51. (27.03.1828).

En 1826, le pape Léon XII le charge d'une mission auprès de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas et l'élève au rang de cardinal dans le consistoire du 25 juin 1827. Il est nommé à Rome secrétaire d'une

du pape Pie VII auprès de la Confédération helvétique lors du consistoire de 1819. En effet, Morozzo et le nonce se connaissent depuis la Restauration de l'État de l'Église après l'occupation française, puisque les deux ont été chargés d'importants rôles administratifs à l'intérieur de différentes congrégations. Le mandat du nonce auprès de la Confédération arrive toutefois à son terme<sup>22</sup> et le changement à la tête de la nonciature inquiète Morozzo de telle manière qu'il désire être informé constamment de la situation. En effet, pour le prélat né à Turin, seule la présence continue et active du nonce auprès des gouvernants pour défendre les droits et les prérogatives de l'Église catholique dans les territoires à majorité protestante peut améliorer leurs conditions, tant du point de vue spirituel que matériel.

Pour ce poste, Morozzo désire donc naturellement une personne avec qui il pourra recréer une synergie en partant des mêmes idées et d'une vision commune des rapports interconfessionnels, dans le but de soutenir tous les catholiques helvétiques, en particulier dans les territoires protestants. Morozzo préfère la candidature d'un nonce lié à la tradition, qui apprécie les enseignements de Saint Charles Borromée, Saint François de Sales et Saint Alphonse Marie de Liguori, et qui a surtout une très grande expérience diplomatique. Le canal privilégié pour obtenir des renseignements dans ce long processus de nomination du nouveau représentant du Saint-Siège passera par sa correspondance avec son ami Antonio Sala.

À ce propos, Sala l'informe au cours du mois de juillet 1826 du nombre de voix pour Pietro Ostini,<sup>23</sup> nouveau nonce à Lucerne, mais sa seconde lettre en date du 12 septembre dévoile sa perplexité quant à sa possible élection: «Ostini molti lo stimano poco adatto a Lucerna».<sup>24</sup> Il faut attendre l'année suivante pour lire d'autres nouvelles sur la nonciature. Le 23 janvier 1827, Morozzo reçoit ainsi une lettre de Rome de son ami Sala qui l'informe de la nomination d'Ostini, même si ce candidat n'est pas le favori de la Curie, ni de Sala lui-même qui lui

série de congrégations dont celle des Évêques et Réguliers, même si officiellement il reste à Lucerne de 1820 à 1823 du fait son engagement en Suisse qui se termine le 25 juin 1827, au moment où s'ouvre le débat pour la nomination de son successeur.

Comme preuve de leur amitié, voici la lettre datée du 21 avril 1825 et conservée à: ASV, Segr. di Stato, Svizzera, Add. XXII, b.12. «Il Card. Morozzo al Nunzio Nasalli — Casa, 21 aprile 1825. Sebbene mi proponga di passare alla casa del degn.mo M. Nunzio delli Svizzeri anche per un atto di condoglianza sulla perdita da Lui fatta, e quindi per ringraziarlo dell'obligante riscontro relativo all'affare del Com. Ap. di Lugano ciò non ostante sul dubbio anche di non trovarlo anticipo i miei ringraziamenti, e ritorno la lettera del Sig. Avv.o [Pasquale] Gizzi, che mi sembra ben sensata, e prudente. Sarei dunque a pregare Monsig. di volere scrivere, che sino all'arrivo di un nuovo Nunzio malgrado le mutazioni Governative nulla s'immuti, quanto allo ecclesiastico regolamento. Con sensi di riconoscenza, e distinta stima mi pregio di essere».

Moroni, Ostini Pietro, in: Dizionario, op. cit. 50 (1851), pp. 56–57.

<sup>24</sup> ASDNo, V, 2, 58, 11.07.1826, 12.09.1826.

préférait Tosti<sup>25</sup>. Finalement, le 30 janvier 1827, c'est Pietro Ostini qui reçoit la charge de nonce apostolique de la Confédération helvétique à l'âge de cinquante-et-un ans.

Sala commente ce choix dans sa lettre du 27 février en livrant sa préférence pour Tosti et le peu d'estime qu'il a pour le nouveau représentant à Lucerne. Le 14 avril, dans une autre lettre, il manifeste ses espoirs même vains, que les choses puissent changer: «Mgr. Spinola è già in Genova, e Mgr. Ostini è destinato per il Brasile. Avrei lusinga che la Nunziatura della Svizzera potesse toccare all'Ab.e Tosti [...]». Aussi, selon l'affirmation de Gaetano Moroni dans le Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica, Ostini a obtenu la charge de nonce en attendant que le Brésil, sa véritable destination, retrouve une situation plus calme.<sup>26</sup>

L'indécision dans le choix du successeur de Nasalli-Rocca apparaît également dans la lettre du 10 juillet 1827, «Sussiste che Mgr. Ostini anderà in Brasile, e non è ancora fissata la scelta per la Nunziatura di Lucerna», mais aussi dans celle du mois de septembre suivant: «Per la destinazione di Ostini al Brasile si attendono le risposte e si conta che non possano arrivare se non verso la fine dell'Anno. Il nostro Tosti starebbe benissimo a Lucerna. Dubito però che il Padrone abbia su di lui altre idee». <sup>27</sup> Doute fondé puisque, dès la paix revenue dans le pays sud-américain, Ostini y prendra sa résidence, le 17 juillet 1829. <sup>28</sup> C'est pour cette raison que Sala avait émis des doutes en avril 1827 sur la réalité de sa nomination. Ostini réside ainsi à Lucerne pendant environ deux ans, d'octobre 1827 à juillet 1829 comme nonce pro tempore. <sup>29</sup>

Dans son échange épistolaire avec son ami Sala, – avec lequel il partage sa préférence pour l'abbé Tosti, à la fois parce qu'il le connaît personnellement en raison de sa charge à la cour de Turin et qu'ils ont une convergence de vues sur de nombreux sujets –, émerge une incertitude après la nomination officielle d'Ostini en janvier. L'analyse des rapports entre les deux hommes dans les années suivantes les montre enclins à une collaboration réciproque, en particulier en matière de commerce de dispenses matrimoniales entre consanguins entre le diocèse de Novare et le Tessin. 30 Dans ce contexte, Morozzo manifeste

Antonio Tosti, (Rome 4 octobre 1776 – Rome 20 mars 1866). Chargé d'affaires du Saint-Siège à la Cour de Turin de 1822 à 1828, il fut nommé cardinal en 1838. Il participe au conclave de 1846.

<sup>26</sup> ASDNo, V, 2, 58, 23.1.1827, 27.2.1827, 14.04.1827.

<sup>27</sup> ASDNo, V, 2, 58, 10.7.1827, 29.7.1827.

Les problèmes politiques qui empêchent Ostini de se rendre en 1827 dans le pays sud-américain sont relatifs à la guerre entre le Brésil et l'Argentine pour le contrôle de la Banda Oriental, conclue en 1828 avec l'indépendance de l'Uruguay du Brésil, dont il s'était déjà détaché en 1825. Ugo Guadalaxara, Brasile. Cuore del mondo. Dalla conquista portoghese alla sinistra di Lula, Firenze 2004.

Marcus Ries, Die Neuorganisation des Bistums Basel am Beginn des 19. Jahrhunderts (1815–1828), Stuttgart 1992.

Giacomo Lorandi, Strategie matrimoniali transnazionali. Le dispense matrimoniali per consanguineità tra diocesi di Novara e cantone Ticino. Alcuni casi degli inizi del secolo XIX, in: Bollettino Storico della Svizzera italiana 118 (2015), pp. 59–76.

d'ailleurs toute sa déception face à la situation économique et morale du clergé tessinois, accusé de trop se vouer aux «negoziazioni troppo sconvenevoli al loro stato» et, de façon plus générale, d'être trop attentif à l'aspect «économique» de la vie sacerdotale. En effet, nombreux sont les prêtres qui se consacrent également à des activités d'épicier, de commerçant, etc. La justification partielle de ces comportements réside dans l'insuffisance des revenus des curés, ce qui conduit de nombreux religieux à chercher des rentrées pécuniaires complémentaires.<sup>31</sup>

Pour toutes ces raisons, Morozzo décide de récolter lui-même les renseignements nécessaires pour comprendre les conditions de vie des catholiques francophones. Ainsi, durant la période de vacance de la nonciature, l'évêque de Novare visite le diocèse de Sion, puis celui de Genève-Lausanne.

# De Sion à Fribourg, en passant par Genève et Lausanne (juillet-aout 1827)

La cagione del mio silenzio è stato un viaggetto che ho fatto per il Vallese, una parte della Savoia, e della Svizzera paesi confinanti alla mia Diocesi e che mi premeva visitare più secondo le viste di Religione, che di puro divertimento, e veramente sono stato contentissimo delli Stabilimenti e Collegi dei Gesuiti di Briga, Sion e specialmente di Friburgo e del vescovo residente in questa città, ma col titolo di Losanna e Ginevra. Sono stato a celebrare messa ad Annecy alla tomba di S. Francesco di Sales, ho pure celebrata la messa nella pubblica Chiesa di Ginevra che ho trovata ben corredata di tutto, e nella tollerata di Losanna, la quale avrebbe bisogno di sussidi, e di protezione si figuri che di è comune cogli Alemanni Calvinisti e gli Inglesi.

Sino alle 9 del mattino nelle domeniche officiano i cattolici dalle 9 alle 11 gli Alemanni, e poi gli Inglesi. Il presbiterio è privativo dei Cattolici, vi sono le ferrate e le tende onde si tiene sempre il SS. Sacramento ma nel campo poi della Chiesa officiano, come dicevo, i Protestanti: non sarebbe difficile di ottenere dal Governo una chiesuola privativa ai Cattolici che vanno crescendo, ma vi vanno denari che non si hanno. Nel Vallese confinante colla Savoja, e nel Cantone di Friburgo lo spirito è buono e religioso e i Gesuiti lo coltivano assai. Mi è stato di somma compiacenza di vedere i Novizi e Scolastici Gesuiti di tutte le parti della Germania, e segnatamente molti del Belgio, e dell'Olanda, che sono le belle speranze avvenire.<sup>32</sup>

Avant de quitter Novare, Morozzo se pose ainsi une question fondamentale qui constitue le fil rouge de notre étude: quelle est la situation, tant d'un point de vue religieux que matériel, des catholiques helvétiques de langue française? Son choix de visiter uniquement des pays francophones est lié à la présence de plusieurs travailleurs piémontais, originaires de son diocèse, dans ces cantons de

<sup>31</sup> Stefano Franscini, La Svizzera Italiana, Tome 3, Bellinzona 1987, pp. 27–29.

ASV, Segr. di Stato, spogli cardinali e ufficiali di curia, card. Sala, 5B/F. 02.09.1827.

l'Ouest de la Suisse. De plus, son prestige au sein du clergé du royaume de Sardaigne, non seulement parce qu'il est l'unique cardinal, mais aussi parce qu'il entretient un rapport privilégié avec les rois Charles-Félix et puis de Charles-Albert et avec le pape, lui assure d'être la personne la plus adapte pour cette mission.

Seule une missive adressée au cardinal Sala, à l'époque secrétaire de la Congrégation des Rites et de la Congrégation du Concile, traite du voyage du Morozzo du mois de septembre 1827. Le manque de sources et anecdotes sur les personnes rencontrées nous laisse supposer qu'il s'y est rendu à titre privé, sans mandat officiel du Saint-Siège. Néanmoins, il semble improbable que Rome n'en ait pas été informée. Il est plausible qu'il s'y soit rendu en privé et sans les lourdeurs administratives d'une visite officielle, mais avec l'accord de la Curie romaine, pour évaluer concrètement la situation des catholiques helvétiques de langue française. Une autre preuve en faveur de cette hypothèse est l'absence de traces de correspondance avec le nonce Pietro Ostini à Lucerne, que Morozzo connaissait personnellement, mais qu'il n'a pas eu l'occasion de rencontrer pendant son voyage. Par ailleurs, le rapport étroit de l'évêque de Novare avec la cour de Turin a sans doute joué un rôle très important dans sa prise de décision de visiter les pays de langue française de la Confédération, à l'exception de Neuchâtel et du Jura, à l'époque appartenant au canton de Berne. On peut d'ailleurs émettre l'hypothèse que Charles-Félix ait été informé de ce voyage et avait officieusement donné son approbation.

La décision prise par l'évêque de Novare de se rendre sur le tombeau de Saint François de Sales à Annecy semble donc simplement un prétexte pour faire une tournée dans les terres francophones de la Suisse. Ainsi, à la fin du mois de juillet 1827, en vacances sur le lac Majeur, il communique à sa curie sa volonté de rendre hommage au fondateur de l'organisation de l'oratoire en passant par le Simplon et Brigue et en s'arrêtant à Sion. Morozzo y séjourne le vendredi soir et visite la ville et sa cathédrale le samedi avant les vêpres, accompagné par le père Drach, vice-provincial de l'ordre jésuite au sein de la Confédération et juste arrivé de Fribourg, ainsi que par le père Broccard, supérieur du Collège de Sion. Le dimanche, après avoir célébré la messe à l'institut de la Compagnie de Jésus et reçu la visite d'un représentant des autorités civiles, Morozzo quitte Sion à destination de Collombey, où il donne la bénédiction apostolique aux religieuses du monastère local. La dernière étape l'amène à l'Abbaye de Saint-Maurice.<sup>33</sup>

Il se dirige ensuite vers Evian et de là, en passant par Genève sans s'y arrêter, il se rend à Annecy où il se recueille sur la tombe de Saint François de Sales, pour finalement reprendre la route vers la république sur les rives du lac Léman.

Anne-Joseph de Rivaz, Mémoires historiques sur le Valais (1798–1834), Tome 2, Lausanne 1961, pp. 317–319.

Morozzo, évêque de Novare, prince de Saint-Jules et Storta [sic (Orta)], est arrivé à Genève. Il a visité hier notre ville, accompagné de plusieurs ecclésiastiques». Pendant son bref séjour — le matin du jour suivant il prend la route pour Lausanne —, il visite la vieille ville, accompagné du curé Vuarin et du clergé catholique, et notamment l'église où se retrouve la communauté des catholiques genevois. Le prêtre s'est en plusieurs occasions fait le porte-parole des problématiques qui tourmentent ses paroissiens. Il présente ainsi à son hôte les difficultés de gestion d'une communauté sans représentation politique forte, confrontée à un important prosélytisme protestant.

Par ailleurs, la ville est à cette période en proie à un flux d'ouvriers catholiques qui migrent du royaume de Sardaigne et de France. Initialement saisonnière, cette immigration est surtout constituée d'une main-d'œuvre des vallées alpines qui n'hésite pas à tenter sa chance dans la Confédération. Or, ce phénomène se transformera graduellement d'une immigration temporaire en une immigration permanente, souvent liée à l'obtention d'un travail fixe.

Entre 1823 et 1844, on constate d'ailleurs que sur 30 % des mariages entre individus de nationalités différentes résidant dans le canton de Genève, au moins un des conjoints est originaire du royaume de Sardaigne. À partir de la documentation disponible, il nous est possible de comprendre à quel point, depuis 1822, la présence savoyarde a été constante, mais surtout en croissance continue: de 4.124 individus à 6.156 individus en 1837, soit 12,1 % de la population du canton de Genève, ce qui la met en tête des nations étrangères, avant la France et l'Allemagne. Cette conjoncture, en plus de la forte présence de citoyens sardes dans la ville et dans les territoires du diocèse, influera sur la décision de Morozzo d'y faire une étape pendant son périple.

Cela dit, après seulement un jour, ce dernier quitte Genève pour se rendre à Lausanne, où il arrive dans la matinée du 2 août 1827. Morozzo qui séjourne à l'hôtel du Lion d'Or visite la ville, notamment la cathédrale de Notre-Dame, siège de l'Église protestante, et ses alentours, avec l'ensemble du clergé catholique, avec à sa tête le curé Jean-Joseph Dey.<sup>38</sup> Le lendemain, une célébration a lieu

<sup>34</sup> Journal de Genève, n° 32, 02.08.1827, p. 1.

Daniel Coudray, L'abbé Vuarin curé de Genève (1769–1843), 2 Tomes, Fribourg 1984–1987.

Irène Herrmann, Genève entre République et Canton. Les vicissitudes d'une intégration nationale (1814–1846), Genève 2003, pp. 212–214.

<sup>37</sup> Durant ces années la population de Genève grandit, passant de 51.120 habitants de 1822, aux 58.666 de 1837, pour atteindre les 61.871 en 1843. Alfred Perrenoud, La population de Genève du XVIe au début du XIXe siècle, Tome 1, Genève 1979, pp. 323–324.

<sup>«</sup>Hier jeudi, M. le cardinal Morozzo, archevêque de Novare, prince de St. Jules et Storta [sic], est descendu à l'hôtel du Lion-d'Or, venant de Genève. Accompagné de plusieurs ecclésiastiques, il a parcouru à pied les principales rues de notre ville, a visité l'extérieur de la cathédrale, puis ensuite les plus beaux sites des environs de Lausanne. Il a officié pontificalement ce matin dans la chapelle

dans l'église «tolérée» de Saint-Étienne que les catholiques partagent avec les protestants allemands et les anglicans. Ainsi, les catholiques célèbrent la messe à 9 heures du matin, puis c'est le tour du culte des réformés d'origine allemande jusqu'à 11 heures et, enfin, a lieu la messe des anglicans.

Selon les données de 1803, les Lausannois catholiques sont environ 500 sur une population de 10.500 habitants, et à ceux-ci s'ajoutent environ 700 individus originaires du royaume de Sardaigne qui se rendent dans le canton de Vaud saisonnièrement pour chercher du travail et ont leur église de référence à Lausanne.<sup>39</sup> Par ailleurs, encore plus qu'à Genève, la vie des catholiques n'est pas facilitée par l'autorité civile qui est sourde à chaque requête du clergé catholique. Le motif de leur privation de droits réside dans l'absence d'un accord avec le gouvernement de la Ville à majorité réformée qui ne veut pas faire de concessions, ni aux catholiques, ni aux autres confessions.

La condition des catholiques est aggravée par l'absence de toutes formes d'assistance aux pauvres et d'éducation pour les enfants que seule la présence d'une paroisse aurait permises, en garantissant à la minorité catholique une alternative à sa condition de dépendance et subordination à la majorité protestante. En effet, déjà depuis le mois d'avril 1827 le curé a à plusieurs reprises fait part à l'administration locale de la nécessité d'avoir davantage de temps pour les célébrations, en demandant un espace de réunion pour ses paroissiens. Ainsi, après son arrivée, le curé Jean-Joseph Dey remet à Morozzo un cahier de doléances et une proposition de récolte de fonds à l'étranger, incluant aussi le royaume de Sardaigne.

La confiance et l'intérêt de la cour de Turin quant aux problèmes des catholiques helvétiques sont alors déterminants. En effet, le Congrès de Vienne avait exclu les souverains savoyards du contrôle d'une partie du territoire helvétique francophone, mais ceux-ci ont toujours gardé un œil vigilant sur ces pays. Plein d'espoir, le prêtre Dey écrira donc à l'évêque Yenni afin que ce dernier informe les cours royales de Turin et de Paris des besoins du diocèse. 40

Même si elle n'a pas d'effets immédiats, la visite du cardinal a pourtant le mérite de faire connaître en Europe la condition des catholiques de Lausanne. Ainsi, en accord avec le clergé local, l'évêque de Novare soutient une série

catholique, et partira pour Fribourg dans le courant de la journée». Le Nouvelliste Vaudois, Lausanne 03.08.1827, p. 3.

Bernard Secrétan, Église et vie catholique à Lausanne du XIXe siècle à nos jours, Lausanne 2005, pp. 272, 323. Il est difficile de faire le recensement de la population à Lausanne sur cette période. En effet, après celui de 1803, il est nécessaire d'attendre 1850 pour que l'opération se répète. Celui-ci signalait 1.027 catholiques sur un total de 17.108 habitants. Dans le canton de Vaud, sur la même période, on passe de 3.000 catholiques en 1803 à 6.962 en 1850, alors que nous faisons donc face à une augmentation de la population de 149.000 à 210.000 individus.

Archive Diocèse de Genève-Lausanne-Fribourg, (à Fribourg) (=ADGLF), Lausanne, 1235-1829, c. 40, a. 1826-1827, curé M. Dey, 29.04.1827.

d'opérations publicitaires, afin notamment de rendre publique la nécessité de doter les catholiques lausannois d'une église apte à accueillir tous les fidèles.

Morozzo fait donc rédiger une brochure par le curé, Exposé sur l'état et les besoins de la paroisse de Lausanne. 1828, qui sera ensuite traduite en italien avec une diffusion importante dans tout le royaume de Sardaigne et dans le reste de la Péninsule.41 On y mentionne la chapelle de Saint-Étienne qui est petite et partagée avec les autres cultes, ainsi que les deux écoles catholiques de la ville pour garçons et filles, de dimensions modestes elles aussi, dans l'incapacité d'attirer de nouveaux élèves et ayant besoin de travaux d'entretien. L'assistance aux pauvres et aux malades est un autre point critique présent dans le texte et montre la nécessité constante de trouver ensemble de nouvelles ressources économiques. L'écrit se termine par une invitation aux catholiques de toute l'Europe à donner pour leurs «frères» de Lausanne, en ouvrant de fait une souscription internationale, en premier lieu pour faire face aux besoins les plus immédiats, mais avec pour but final d'ériger une église catholique. En tant que porte-parole de ces besoins et parrain des catholiques de Lausanne, Morozzo écrit à ce sujet à son homologue du diocèse de Lausanne-Genève, Pierre Tobie Yenni (16 décembre 1827),42 en lui proposant de défendre cette cause à Rome.

Cet Exposé sur l'état et les besoins de la paroisse de Lausanne. 1828, publié en 1828, reçoit un écho favorable dans l'Europe catholique. L'évêque de Novare demande alors le soutien<sup>43</sup> de son réseau de correspondants en France, dans le royaume de Sardaigne et au Saint-Siège. Cependant, après avoir cherché à obtenir des subventions du roi Charles Felix et de Léon XIII, il admet, dans une lettre du 26 juillet 1828 adressée à Yenni, avoir reçu de leur part seulement des promesses. En effet, les deux souverains peinent déjà à remplir leurs obligations de bienfaisance envers leurs sujets. Méanmoins, même si Morozzo rencontre des difficultés pour obtenir l'appui économique de ces grandes personnalités, il deviendra le coordinateur de la bienfaisance parmi la riche bourgeoisie et la noblesse savoyardes, classes dans lesquelles il cultive de nombreuses amitiés.

<sup>41</sup> ASDNo, V, 2, 35, Situazione e bisogni della parrocchia cattolica di Losanna. 1828.

<sup>42</sup> ADGLF, Lausanne, 1235–1829, c. 40, a. 1828, curé M. Reidhaar, 16. 12. 1827.

ASV, Arch. Nunz. Lucerna, b. 408, Corrispondenza con la Segreteria di Stato di Sua Ecc.za Rev. a Mons. Ostini, Nunzio Ap.o in Svizzera. Dans la lettre du 20 octobre 1829, le nonce écrit à son homologue à Vienne pour lui confirmer le consentement de la part des autorités cantonales à la construction de l'église catholique à Lausanne et de son besoin d'argent: «Non vi sono però altri mezzi per condurre una tal fabbrica che quelli che possano esser somministrati dallo zelo e dalla generosità dei fedeli. S.M. il Re di Francia ha contribuito una somma, ed un'altra somma trasmessa dall'E.mo Sig. Card. Morozzo, che ha il massimo impegno per l'edificazione di questa chiesa, vien supposta largizione Reale di S.M. Sarda. Ora si sta facendo una colletta nel alta Italia, e se ne spera bene; le spese però che importerà una tal fabbrica non sono leggere, ed è necessario però che la pietà de' Fedeli concorra sempre più ad un'opera tanto vantaggiosa per la Religione Cattolica nel Canton di Losanna».

<sup>44</sup> ADGLF, Lausanne, 1235–1829, c. 40, a. 1828, curé M. Reidhaar, 26.07.1828.

D'ailleurs, Morozzo donnera lui-même 1528 lires<sup>45</sup> à cette cause. À ce propos, son ami Antonio Sala le mettra aussi en garde sur les problèmes pour obtenir plus d'argent:

Io non avrò occasione di veder così presto il S. Padre, ma dopo le vacanze tornerò a parlare della Chiesa di Losanna. Mi sembra che il manifesto del Vescovo abbia avuto bisogno di qualche correzione. Io non so se sarà cosa facile di farlo inserire ne nostri Fogli, e sarebbe stato più opportuno che lo avesse trascritto qualche Gazzetta estera per farlo poi copiare nel Diario di Roma. Sa bene V.ra Em.za che qui si hanno mille riguardi, e che questo non è Paese dove si trovino facilmente delle limosine per simili oggetti, quantunque dovrebbero esser cari alla Capitale del Mondo Cattolico. 46

Ainsi, dans la Péninsule, plusieurs nobles et membres du clergé font œuvre de bienfaisance pour la cause lausannoise: Giambattista Castelnuovo, évêque de Côme; le chanoine du Chapitre métropolitain de Milan, Angelo Calligari; le préfet de l'église de S. Celso de Milan; le comte Alberto Litta; le comte Galeani d'Agliano de Novare; Claudio Valetti curé de l'église des capucins à Turin; les comtes Maistre et Cotta; les marquis de Barolo; le même roi de Sardaigne Charles-Albert donnera d'ailleurs 1000 francs.<sup>47</sup>

À l'époque, de nombreuses personnalités répondent à l'appel, et même des cantons y contribuent comme Genève (400 francs), Fribourg (2831 francs) et le canton de Vaud (500 francs). Néanmoins, la part la plus importante arrive de l'étranger, de la France en tête, mais aussi de la Grande-Bretagne, du royaume de Naples et du royaume de Lombardie-Vénétie qui soutiennent de manière significative l'initiative.

Après Lausanne, l'étape suivante du périple est Fribourg où Morozzo arrive le 3 août et d'où il repart pour Novare le 9. Son itinéraire passe par Saint-Maurice et par Sion, où il ne s'arrête pas, préférant coucher à Sierre. Finalement, il rentre dans son diocèse en passant par Brigue et le Simplon.

À Fribourg, Morozzo reste quelques jours pour visiter les institutions éducatives, surtout le collège jésuite de Saint-Michel, où les honneurs lui sont rendus en tant que prince de l'Église et où il s'attarde pour le dîner. Dans la ville, il s'intéresse à l'éducation de la jeunesse, en particulier à celle donnée par les disciples d'Ignace. Les Jésuites ont repris leurs activités au Collège fribourgeoise en 1818 et ont même commencé, depuis 1825, la construction d'un couvent et

ASTo, sez. Corte, Morozzo II vers., vol. 8, 27.05.1829. Morozzo, comme organisateur de la récolte de fonds pour le royaume de Sardaigne (et pas seulement), reçoit des lettres de remerciement du curé de Lausanne, mais aussi de celui de Genève, Vuarin, pour son engagement au service des catholiques de la Suisse occidentale. Aussi la Gazette piémontaise, dans son numéro du jeudi 2 juillet 1829, parle de l'initiative.

<sup>46</sup> ASDNo, V, 2, 58. 22. 12. 1827.

<sup>47</sup> ADGLF, Lausanne, 1235–1829, c. 40, a. 1828, curé M. Reidhaar, nom de Messiurs qui ont promis de s'interesser à l'eglise cath. de Lausanne et de lui susciter des bienfaiteurs.

d'un séminaire pour l'instruction des jeunes et l'accompagnement des vocations de ceux qui veulent commencer une carrière ecclésiastique.<sup>48</sup>

Durant son bref séjour, Morozzo rencontre Yenni pour lequel il a une amitié cordiale fondée sur une vision partagée du rôle de l'Église dans la société et sur la nécessité de se défendre des attaques du modernisme et des libéraux. Quelque mois après son retour à Novare, Morozzo écrit à Yenni pour manifester son regret de ne pas avoir participé aux célébrations tenues à l'occasion de l'ouverture du pensionnat des Jésuites, le 27 octobre 1827. De plus, dans sa lettre du 26 juillet 1828, l'évêque de Novare écrit aussi sur l'Institut Saint-Michel: «è stata una vera provvidenza di Dio la fabrica dei Gesuiti in codesta Città. La Francia pel prossimo anno scolastico darà dei soggetti da educare». À plusieurs occasions, le cardinal se réfère à cette institution comme à une oasis, à un refuge pour ceux qui veulent rentrer dans la Compagnie de Jésus, non seulement les Suisses, mais aussi les Hollandais, les Allemands et les Français.<sup>49</sup> Ces jeunes sont perçus comme le dernier bastion de l'Église face aux protestants non seulement comme des garants de la foi, mais aussi pour la défense des générations futures qui représentent les fondations d'un monde où faire refleurir la catholicité.<sup>50</sup> La même année, l'institut accueille 400 élèves, la plupart originaires de France, et on pense déjà ouvrir une université purement catholique.<sup>51</sup>

## Conclusion

Au retour de son voyage, l'intérêt de Morozzo pour la condition des catholiques de langue française et du Tessin est renforcé par son engagement visible en leur faveur. D'abord à Genève, en synergie étroite avec le curé Vuarin, puis à Lausanne, où il organise une récolte internationale de fonds pour permettre à la communauté catholique d'ériger sa propre église, Notre-Dame de Valentin (1832–1835), et une paroisse avec toutes les activités destinées à améliorer la vie des fidèles, de l'assistance à l'instruction. L'évêque de Novare n'a rien à signaler au sujet des cantons très catholiques du Valais et de Fribourg, où il souligne l'importance de la présence des Jésuites et de leur institut-pensionnat Saint-Michel.

Son engagement peut s'expliquer, sous un angle plus large, comme une volonté de soutenir l'Église face aux dangers de la modernité et du prosélytisme protestant. Pour y parvenir, Morozzo est bien conscient qu'il faut redonner de la

AA.VV; Les Jésuites du Collège St. Michel à Fribourg en Suisse, vol. II, Fribourg 1834. 48

ADGLF, Lausanne, 1235-1829, c. 40, a. 1828, Curé M. Reidhaar, 16. 12. 1827. 49

Jean Kleyntjens, Soppressione e tentativi di ripristinazione della Compagnia di Gesù in Svizzera, in: Revue d'Histoire ecclésiastique Suisse 42 (1947), pp. 215-232, 265-296.

ASV, Arch. Nunz. Lucerna, b. 407, Corrispondenza con la Segreteria di Stato di Sua Ecc.za Rev. a Mons. Ostini, Nunzio Ap.o in Svizzera, 04.10.1828, 18.11.1830.

force à la prédication et protéger la catholicité. C'est dans ce cadre que doivent être vues et comprises ses actions en faveur des fidèles helvétiques.

Son point de vue sur la Confédération est essentiellement né des suggestions formulées par Cesare D'Azeglio sur l'importance de soutenir la foi catholique dans une époque de changements. C'est pour cette raison que Morozzo a introduit à Novare, le 30 novembre 1824, l'«Œuvre de la Propagation de la Foi», créée à Lyon en 1822. Cette association est présente dans tout le diocèse et constituera la première étape d'un projet plus ample, dans lequel s'inscrira l'aide aux catholiques helvétiques. Les raisons de son introduction sont expliquées dans une lettre à son clergé datée de 1838:

a fare sì che vedasi inalberato in ogni più remoto angolo della terra il vessillo della Croce, e che la Chiesa di Dio vivente, fuori dalla quale non vi è salute, estenda le sue conquiste sull'idolatria, e su tutte le sette, stabilendo perenne il suo regno sulle loro rovine», et, pour faire cela il est nécessaire de «evangelizzare i nostri fratelli, i quali trovansi tuttora nelle tenebre dell'errore e nell'ombra della morte, sostenendo colle nostre elemosine le varie Missioni [...].<sup>52</sup>

Les conditions de vie des catholiques suisses sont en évolution constante, comme l'écrit le nonce Filippo De Angelis<sup>53</sup> à la fin de son voyage à travers les pays francophones et à l'occasion de son installation à la nonciature de Lucerne (1830), trois ans après le voyage de Morozzo. Dès 1830, on constate une reprise de l'activité des catholiques, par exemple en fondant la *Société pour la diffusion de la presse catholique*, dans le but de créer un réseau entre communautés, cela étant considéré comme la seule voie possible pour affirmer leurs propres droits et valeurs et en même temps défendre les intérêts de l'Église catholique dans la Confédération.<sup>54</sup>

La réponse de plusieurs cantons à la prise de conscience des catholiques est de réglementer simplement la plupart des aspects de la vie religieuse en les soumettant au contrôle de l'État. Ajouté aux difficultés économiques et sociales de la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, ceci engendre des tensions qui mènent jusqu'à la guerre entre catholiques et protestants du Sonderbund.<sup>55</sup>

Par ailleurs, l'activité de l'évêque Morozzo pour défendre les catholiques helvétiques contre l'indifférentisme de nombreux pans de la société, — indifférentisme lui-même apparu dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle avec les idées libérales,

<sup>52</sup> ASDNo, V, 2, 50, 15.10.1838.

<sup>53</sup> Giuseppe Mansagrati, De Angelis Filippo, in: Dizionario Biografico degli Italiani 33 (1987).

Paola Maria Viviani, Idee rivoluzionarie francesi e costituzionalismo elvetico, in: Lorenza Violini, Andrea Pisaneschi (éds), Poteri, garanzie e diritti a sessanta anni dalla Costituzione, Milano 2007, pp. 54–60.

Francis Python, Il Sonderbund e le posizioni dei cattolici attraverso l'opera apologetica e propagandistica di J. Crétineau-Joly, in: Ferdinando Citterio, Luziano Vaccaro (éds), Storia religiosa della Svizzera, Milano 1996, pp. 321–342.

### 318 Giacomo Lorandi

matérialistes, anti-ecclésiastiques et une sécularisation galopante –,<sup>56</sup> doit être considérée d'un côté comme une action plus concrète et immédiate de secours aux communautés locales afin de leur apporter le soutien économique nécessaire et, de l'autre, comme faisant partie d'un projet plus large qui vise à donner une nouvelle vigueur à l'Église dans le cadre d'une entreprise de ré-évangélisation face à une sécularisation croissante.

Giacomo Lorandi, Chaire d'Histoire Moderne, Miséricorde, Université de Fribourg, Av. de l'Europe, 20, 1700 Fribourg, giacomo.lorandi@unifr.ch.

Gian Luca Podestà, Giovanni Vian (éds), Storia del Cristianesimo, Bologna 2010, pp. 371–382.